Département de l'Ain

Commune de Balan

Délibération du conseil municipal
Séance du 2 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois et le deux mai à vingt heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le vingt-six avril deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Patrick MÉANT, Maire de Balan.

Présents : Patrick MÉANT, Véronique DOCK, Patrick BOUVIER, Catherine BANCEL-FRANGIONE, François FERRETTI, Corinne GAMBA, Stéphane PONTHIEU, Éliane MARTINS, Jean-Michel HALET, Yolande AFFRE, Sébastien BUSSY, Marie-Claire LIORET, Michel TROSSELLY, Noémie BIMOZ, Pierre BOUVIER, Bérengère MULLER, Vincent MAILLET, Jessie MÉAN, Laurent ROGNARD, Claudine CHALLAND et François GERENTET.

Excusés avec pouvoir : Valérie VILLARD, conseillère municipale, pouvoir donné à Claudine CHALLAND, Jean-Pierre BURGHARDT, conseiller municipal, pouvoir donné à Michel TROSSELLY.

***

Présentation du Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) par Monsieur Philippe Guillot-Vignot, Président de la Communauté de Communes de la Côtière à Montluel (3CM).

Le projet de territoire de la 3CM repose sur 3 piliers :
- Le défi de la citoyenneté
- Le défi de la transition écologique
- Le défi du numérique

La loi d'orientation des mobilités (LOM) a renforcé le schéma de gouvernance de la mobilité en France autour du couple intercommunalité / région. La région AURA étant le chef de file des mobilités à l'échelle régionale et la 3CM, l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur son territoire.
Dans ce contexte, l'axe 2 du projet de territoire de la 3CM concerne la mobilité avec comme objectif de proposer une offre de mobilité adaptée aux besoins des habitants et usagers du territoire, en offrant un bouquet de solutions multimodales : transport en commun, modes doux, outils d'animation et de promotion...

Les enjeux qui en découlent sont les suivants :
- Réaliser un schéma directeur de la mobilité
- Mettre à jour le schéma des modes doux
- Déployer des infrastructures et services « modes doux »
- Faciliter l'acquisition de vélos à assistance électrique (vae)
- Favoriser le déploiement de nouveaux systèmes de mobilité
- Renforcer l'offre de stationnement
- Accompagner les personnes qui ne peuvent accéder à la voiture individuelle
- Améliorer l'offre ter
- Déployer une offre en transport en commun sur le territoire

L'offre mobilité actuelle sur le territoire de la 3CM est la suivante :
- 1 ligne TER « Lyon-Ambérieu »
- 2 lignes de cars Région (ligne A71 « Lyon-Montluel » et A32 « Lyon-Bourg-en-Bresse »)
- 2 parkings de covoiturage gratuits (La Boisse, Balan)
- Ligne régulière « La Costellane »
- Transport à la demande (TAD)
- Pistes cyclabes

Le PDMS vise à préciser la stratégie mobilité à court, moyen et long terme et à définir un plan d'actions afin :

- D'anticiper les besoins de mobilité à venir en augmentation
- D'appréhender les nouvelles contraintes réglementaires
- De répondre aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux

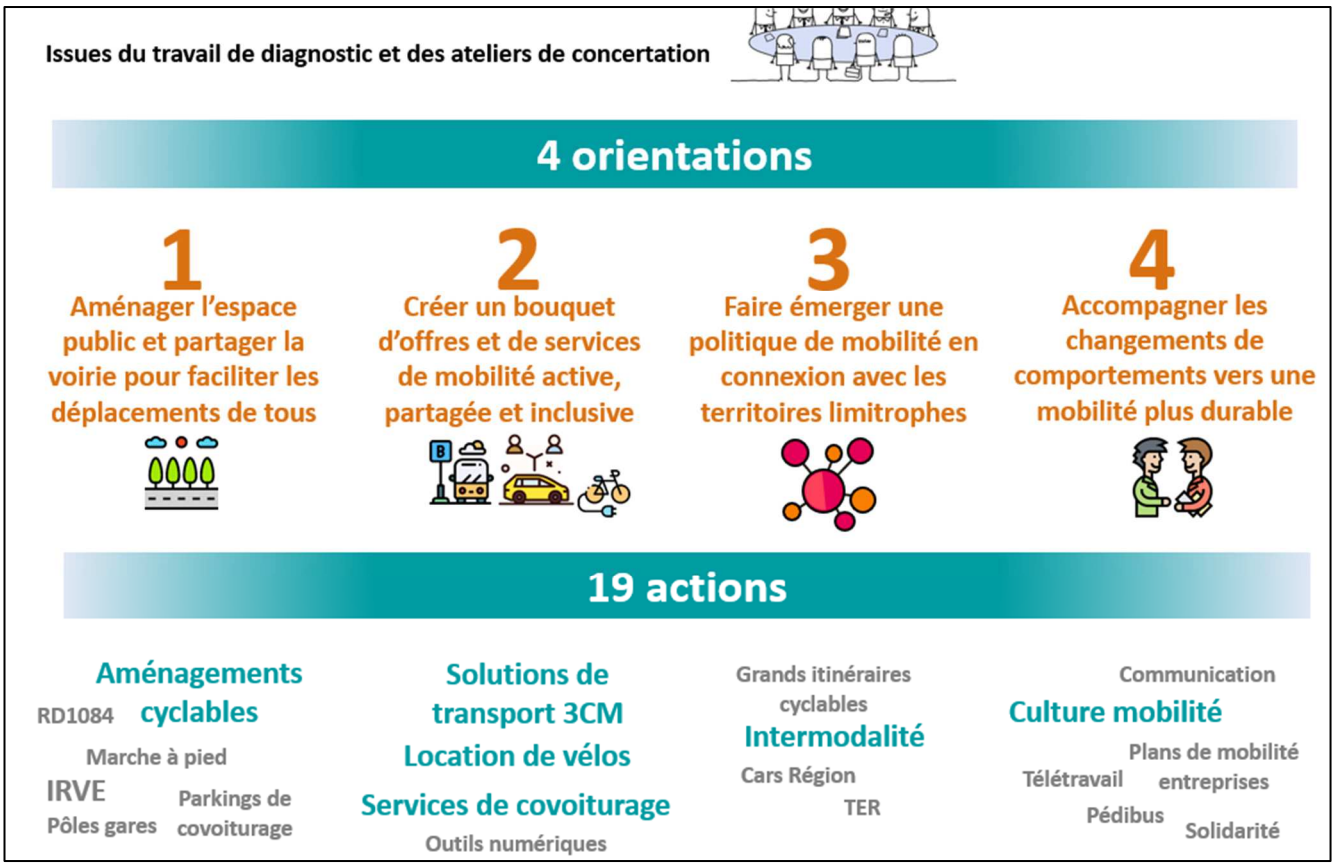

Calendrier :

- 2 mars 2023 : Arrêt du projet de PDMS en conseil communautaire
- De mars à juin 2023 : Procédure de consultation
- Juillet 2023 : Prise en compte des avis dans le projet de PDMS
- Septembre 2023 : Approbation du PDMS par délibération

Échanges et discussions entre les conseillers municipaux présents et le Président de la 3CM.
Monsieur le Maire remercie Monsieur Philippe Guillot-Vignot pour sa présentation.

***

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, Corinne GAMBA a été nommée secrétaire de séance.

Vote à l'unanimité du compte-rendu de la séance du 28 mars 2023 à l'unanimité.

<u>À l'ordre du jour</u> :

1- Subventions aux associations - Attribution

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux le montant de l'enveloppe globale allouée aux subventions lors du vote du budget 2023. Il informe les élus que la commission 'Relation avec la vie associative' s'est réunie le 24 avril 2023 pour étudier les demandes de subvention reçues en mairie.

François FERRETTI, adjoint en charge de la relation avec les associations et les membres de la commission proposent de verser les subventions suivantes :

Nom de l'association	Montant attribué
Tous en scène	1 015 €
En Pl'Ain Cœur	300 €
Balan Côtière Athlétisme	490 €
Les Restaurants du Cœur	150 €
Association Philatélique de la Côtière	150 €
1ère Compagnie des Archers de Montluel	300 €
Si Balan m'était conté	300 €

MFR de Balan	100 €
BTP CFA 42	100 €
BTP CFA 01	300 €
CECOF	300 €
Académie de la Dombes	100 €
Total	3 605 €

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, délibéré et voté à l'unanimité,

VALIDE l'attribution des subventions comme détaillées ci-dessus,

CHARGE Monsieur le Maire d'exécuter cette décision.

2- Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain (ADI) – Adhésion et conventions – Autorisation à signer

Monsieur le Maire procède à une présentation de l'ADI aux conseillers municipaux. Il présente les dossiers pour lesquels la municipalité pourrait bénéficier de l'expertise de l'ADI et être ainsi accompagnée dans la réalisation de ses projets.

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « Le Département, des Communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier »,

Vu la délibération du Conseil général de l'Ain en date du 24 juin 2013 proposant la création d'une Agence Départementale d'Ingénierie sous la forme d'un établissement public administratif,

Vu les statuts de l'Agence adoptés par l'Assemblée départementale et l'Assemblée générale constitutive de l'Agence Départementale d'Ingénierie du 7 octobre 2013 et modifiés par l'Assemblée générale extraordinaire du 23 mars 2017 notamment dans son article 6 : « Toute Commune, tout Etablissement Public de Coopération Intercommunale de l'Ain peut demander son adhésion à l'Agence. Elle délibère dans ce sens et approuve, par la même délibération, les présents statuts. L'adhésion devient effective dès la notification, au Président, de la délibération opposable. L'adhérent s'engage pour un minimum de 2 ans. L'adhésion d'un EPCI n'emporte pas adhésion individuelle des Communes qui le composent et réciproquement.».

Compte tenu de l'intérêt pour la commune d'une telle structure, le Conseil municipal, après en avoir discuté, délibéré et voté à l'unanimité,

DECIDE :
- d'adhérer à l'Agence Départementale d'Ingénierie et d'en approuver les statuts,
- d'approuver le versement d'une cotisation pour l'année 2023 fixée par le Conseil d'Administration en application de l'article 16 des statuts,
- d'autoriser monsieur le maire à signer les conventions d'intervention avec l'agence départementale.

3- Mise à jour du tableau de composition du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS).

Vu la délibération n° 2020-06-03 du 9 juin 2020 et son annexe,
Vu la demande de Madame BARRIENDOS Colette de quitter le conseil d'administration du CCAS.
Monsieur le Maire propose d'intégrer Monsieur MARTIN Serge au conseil d'administration entant que membre extérieur.
Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, délibéré et voté à l'unanimité,
VALIDE l'intégration de Monsieur MARTIN Serge au sein du Conseil d'Administration du CCAS,
VALIDE le tableau de composition du CCAS suivant :

Président du CCAS : Patrick MÉANT

Membres du Conseil Municipal		
Nom	Prénom	Adresse
GÉRENTET	François	34 lot. Le Parc des Chênes – 01360 Balan
BIMOZ	Noémie	593 rue Centrale – 01360 Balan
ROGNARD	Laurent	7 impasse de Monthérot – 01360 Balan
CHALLAND	Claudine	25 lot. Le Parc des Chênes – 01360 Balan
AFFRE	Yolande	97 rue des Mouilles – 01360 Balan
LIORET	Marie-Claire	2 lot. Château Terry – 01360 Balan
VILLARD	Valérie	43 rue des Mûriers – 01360 Balan

Membres extérieurs		
Nom	Prénom	Adresse
LEMAIRE	Monique	128 Lot. Les Verts Prés – 01360
NINET	Christiane	62 lot. LE Parc des Chênes – 01360 Balan
TROSSELLY	Brigitte	150 rue Centrale – 01360 Balan
LAYANI	Makhlouf	27 rue des Hirondelles – 01360 Balan
ZANETTE	Florence	143 rue des Mouilles – 01360 Balan
PONT	Christophe	122 lot. Les Verts Prés – 01360 Balan
MARTIN	Serge	2 lotissement La Côte Perrière

CHARGE Monsieur le Maire d'exécuter cette décision.

***

Questions diverses

- Cession par l'EPF de l'Ain de la parcelle cadastrée D 986 à la société Inoveam pour le projet immobilier situé à l'angle de la rue Centrale et de la rue du Stade. Le prix de vente est fixé à 71 914.29 € TTC (prix d'acquisition 70 000 € + frais d'acquisition 1 601.51 € + TVA 312.78 €), montant versé directement à l'EPF de l'Ain. Le montant des frais de portage supportés par la commune de Balan, soit 3 544.26 € TTC, seront portés par l'acquéreur et reversés directement à la commune de Balan.

- Centrale photovoltaïque – Trize
  La décision du conseil municipal en date du 28 mars a été portée à la connaissance de la société Corfu Solaire. Voici les deux scénarios ouverts à l'heure actuelle :
  Scénario n°1
  - Corfu Solaire est lauréat de l'appel d'offre de la CRE avant le 31/12/2023 avec ce tarif lui permettant de financer l'opération ;
  - À la suite de cela :
    - Un financement est obtenu (processus d'une durée de 4 à 6 mois),
    - Un bail est signé avec la commune juste avant le début des travaux de l'installation (qui peuvent avoir lieu entre septembre 2023 et février 2024, ou septembre 2024 et février 2025).

  Scénario n°2
  - Corfu Solaire n'obtient pas d'ici au 31/12/2023 un nouveau tarif permettant au projet d'être finançable ;
  - La commune a alors la possibilité d'invoquer la caducité de la promesse.

- Exercice PCS
  Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'organisation de la prochaine coupe du monde de Rugby et des Jeux Olympiques qui se tiendront en France, la commune de Balan a été sollicitée par les services de la Préfecture pour participer à un exercice de simulation d'attaques simultanées.
  L'objectif de cet exercice est de tester la capacité de l'ensemble des intervenants à gérer, en simultané, deux évènements d'ampleur. Il sera pour nous l'occasion de tester notre Plan Communal de Sauvegarde (PCS).
  Monsieur le Maire rappelle la date du 27 juin, après-midi, et sensibilise les élus quant à l'importante de de ce type d'exercice afin de tester la capacité de la commune à gérer une situation d'urgence. Il est essentiel qu'un maximum d'élus participe à cet exercice.

- Expertiss
  Monsieur le Maire procède à la présentation du centre de formation et de conseil Expertiss qui va accompagner les élus au titre du Droit Individuel à la Formation pour la réalisation d'un bilan de mi-mandat.
  Il informe les conseillers municipaux que Madame FOUCHET Christelle va réaliser une présentation détaillée lors de la séance du conseil municipal du 6 juin 2023.
  Le principe est le suivant :
  -organisation d'entretiens individuels afin d'établir un diagnostic
  -organisation de deux séminaires (un séminaire de travail en petit groupe puis un séminaire de restitution)

Les objectifs de cette action sont les suivants :
- Réalisation d'un bilan des actions
- Remobilisation l'ensemble des acteurs du conseil municipal
- Mise à jour des méthodes de travail si nécessaire
- Définition de la vision et des ambitions de la commune pour l'avenir

Ce travail servira de base pour la rédaction du bilan de mi-mandat par la commission communication.

Prochaine séance du conseil municipal programmée le 6 juin 2023, à 20h00.

Fin de séance 22h15

Corinne GAMBA

Patrick MÉANT, Maire de Balan